

Communiqué de presse du 17 mai 2016

La double casquette problématique des cantons : cette semaine, la CDS décide de l'avenir du libre choix de l'hôpital

Les 18/19 mai 2017, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) se prononcera sur de nouvelles recommandations pour la planification hospitalière cantonale. Le résultat sera déterminant pour la liberté de choix des patients comme pour les hôpitaux. CPS demande à la CDS de garantir le libre choix de l'hôpital pour les habitants de tous les cantons dans tous les groupes de prestations, de concevoir une planification dynamique et conforme aux besoins et d'éviter l'arbitraire.

Cette semaine, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) se prononcera sur les recommandations relatives à la mise en œuvre de la planification hospitalière. Ces débats essentiels pour la fourniture des soins en Suisse aura lieu à huis clos entre les 26 directrices et directeurs cantonaux de la santé. CPS demande à la CDS d'apporter enfin la transparence nécessaire à ces débats politiquement sensibles. Sur le fond, CPS a remis à la CDS, en janvier 2017 déjà, des propositions dûment motivées dans un document détaillé de 22 pages. CPS demande notamment :

- Une approche dynamique : la planification hospitalière doit être basée sur les besoins prévisibles et sur une justification des futures capacités, et non sur le statu quo.
- Une planification conforme aux besoins : chaque canton doit planifier en fonction des besoins de l'ensemble de sa population (renoncer à des sous-capacités systématiques avec seulement 70 ou 80 pour cent).
- La garantie du libre choix de l'hôpital voulu par le législateur : pour chaque groupe de prestations, la liste hospitalière doit comprendre au moins 3 prestataires de services (seulement 2 prestataires de services intra-cantonaux ou extra-cantonaux, dans des cas dûment justifiés).

- Eviter l'arbitraire : renoncer au critère inutile de la pertinence des soins pour l'attribution de mandats de prestations

Ce n'est qu'ainsi que les restrictions considérables actuelles concernant la liberté de choix du médecin et de l'hôpital, de même que les entraves à la libre concurrence et la discrimination des offreurs privés pourront enfin être quelque peu atténuées.

De cette manière, la CDS appliquerait enfin la LAMal – malgré la double casquette des cantons – tout en respectant les besoins des petits cantons et en reconnaissant les hôpitaux privés figurant sur les listes. Les hôpitaux privés convainquent par leur qualité (15 des 17 meilleures cliniques actuelles sur www.spitalfinder.ch sont privées), travaillent systématiquement à des tarifs plus avantageux ou équivalents à ceux des offreurs publics, couvrent nettement plus de 25 pour cent des prestations dans les soins aigus et ont une importance systémique dans de nombreux domaines, y compris dans la médecine hautement spécialisée.

Pour tout complément d'information :

Adrian Dennler, président de Cliniques privées suisses (CPS) +41 79 687 79 97

Guido Schommer, secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45 ; info@privatehospitals.ch

Prise de position de CPS de janvier 2017 en réponse à la consultation :

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/170105_VL_D_def.pdf

Prise de position de CPS adoptée à la séance d'automne du 26 octobre 2016 :

http://www.privatehospitals.ch/infos/detail/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=211&cHash=de695a0c684f064a0c2f2ecdbb787538

Chiffres complémentaires sur les hôpitaux privés suisses :

NEUER LINK